



Question des rythmes scolaires dans l'enseignement secondaire.

Remarques liminaires :

1 - Le CNGA se félicite que cette question paraisse soulever, enfin, une véritable réflexion : de mémoire de ses plus anciens adhérents, la question des rythmes scolaires apparaît comme un serpent de mer, régulièrement soulevée et enterrée.

Elle s'impose pourtant :

- il est indéniable qu'élèves comme professeurs arrivent très fatigués à la veille des vacances, celles du premier trimestre (Toussaint et Noël) en particulier. Les élèves sont déconcentrés ce qui rend le travail des professeurs peu efficace et particulièrement difficile. Le rythme hebdomadaire est sans doute trop soutenu, donc.

- la charge de travail pendant la période située entre le retour des vacances de printemps et le début des grandes vacances est, au contraire, très légère, et ce en collège aussi, sur lequel, en principe, ne pèsent pas les lourdes contraintes du baccalauréat même s'il connaît celles, moindres, du brevet, est au contraire allégé. Cet état de fait ne résulte pas tant, comme certains le déplorent, de ce que le mois de mai peut comporter trois journées fériées hors dimanches (1^{er} et 8 mai et jeudi de l'Ascension), mais surtout de ce que les calendriers de conseils de classes et les dates de restitution des manuels incitent les élèves à se considérer comme en vacances avant la date officielle de fin d'année. L'organisation des mois de mai et juin doit être reconsidérée.

2 - Le CNGA rappelle que la réflexion sur les rythmes scolaires, en collège comme en lycée, est biaisée par un certain nombre de contraintes sociétales et dont le rapport avec les spécificités biologiques, intellectuelles et psychologiques des enfants et des adolescents est pour le moins lointain :

- en ce qui concerne le rythme hebdomadaire, le choix des cours ou de leur suppression le samedi matin est guidée par des considérations non pédagogiques : économie de chauffage, de transports scolaires dans de nombreux lieux, demandes familiales motivées par des gardes alternées, des départs en week-end, exigences formulées par certains lycéens de pouvoir exercer une activité salariée le samedi...

CNGA

Maison de la CFE-CGC – 59 rue du Rocher – 75008 Paris

☎ 06 60 62 02 12 – Fax : 01 55 30 13 48

Courriel : equipe@cnga.fr

www.cnga.fr

- en ce qui concerne les dates de vacances, l'étalement des congés est demandé par l'industrie touristique, on tente aussi par là de résoudre les problèmes d'engorgement des axes routiers et/ou des réseaux de transport...

- de façon générale, la confusion parentale, surtout pour les écoliers et les collégiens, entre Ecole et garderie pèse sur la réflexion sur les rythmes scolaires : les parents attendent aussi de l'institution scolaire qu'elle prenne en charge leurs enfants quand leur travail les en empêche. Cela peut avoir des incidences sur leurs demandes en matière d'horaires, donc sur l'organisation du rythme de vie de l'écolier et, dans une moindre mesure, du collégien.

Ainsi, la question des rythmes scolaires est complexe : elle dépasse largement la seule prise en compte de la réalité physiologique des enfants, adolescents et jeunes adultes et de la tentative d'organiser leur temps scolaire au plus près de leurs capacités cognitives. Le souci de respecter la « chronobiologie » des élèves n'est pas absolument prioritaire, malgré certains rappels à l'ordre des professionnels de la santé. On peut le regretter. En tout cas, on doit reconnaître sans hypocrisie que des éléments extra scolaires pèsent sur un débat en principe scolaire.

3 - Le CNGA rappelle enfin cette évidence que la question des rythmes scolaires concerne et implique également celle des conditions de travail des professeurs, dont l'emploi du temps hebdomadaire ne se limitent pas à aux heures qu'ils accomplissent devant les élèves mais que s'y additionnent les heures de préparation de cours et de devoirs et de correction des copies, certaines semaines les réunions obligatoires (rencontres de parents, conseils de classes, d'enseignement ...) lesquelles constituent parfois une très lourde surcharge horaire ponctuelle. Les vacances des enseignants sont également, de façon variable selon la discipline qu'ils enseignent et le niveau auquel ils l'enseignent, en partie occupées par des travaux de préparation de cours ou de corrections de copies, d'étude de nouveaux programmes éventuellement. Quoi qu'en pense l'opinion générale, les professeurs sont soumis à un rythme de travail intense, parfois difficilement supportable.

Position et propositions CNGA :

1 - pas d'hostilité à une redistribution de la journée de cours qui placerait le matin l'enseignement des disciplines dites fondamentales et l'après-midi celui des disciplines dites d'éveil.

On peut, en effet, considérer que l'attention et la concentration requises pour l'étude des disciplines abstraites est meilleure le matin que l'après-midi. Quoique ceci reste théorique, d'une part parce que tous les enseignants un peu expérimentés savent que, même aux meilleurs moments de la journée, l'attention des enfants et adolescents est discontinue et qu'il importe de ménager, à l'intérieur même des séquences de cours, des moments de moindre sollicitation intellectuelle, d'autre part parce qu'un élève de 6^{ème} et un élève de terminale n'ont pas, c'est évident, les mêmes capacités de concentration.

Il serait donc opportun de réfléchir aussi sur la meilleure durée de la séquence de cours et de se demander s'il ne fait pas sortir du carcan de la séquence de 55 minutes, peut-être trop longue pour de jeunes enfants.

CNGA

Maison de la CFE-CGC – 59 rue du Rocher – 75008 Paris

☎ 06 60 62 02 12 – Fax : 01 55 30 13 48

Courriel : equipe@cnga.fr

www.cnga.fr

Quoi qu'il en soit, avant la généralisation de toute nouvelle répartition systématique des disciplines sur la journée, le CNGA demande que soit tiré un bilan objectif de l'expérimentation de cette pratique, initiée cette année dans quelques établissements, d'après ce que l'on a pu apprendre. Il déplore, en effet, la pratique courante, à l'Education nationale, d'étendre des projets à toutes les classes sans prendre le temps d'observer ce qui a été expérimenté.

2 - Une telle redistribution de la journée est sans doute plus aisément praticable en collège qu'en lycée.

En collège :

- concrètement, on peut envisager que les sixièmes et les cinquièmes, qui ont 19 et 18 heures d'enseignement des disciplines fondamentales les voient répartis sur 5 demi journées, du lundi au vendredi (ce qui implique que l'option latin, proposée en cinquième soit placée l'après-midi, donc considérée comme discipline d'éveil, avec les difficultés que cela comporte pour la placer à côté des disciplines d'éveil obligatoires (EPS, musique, arts plastiques) et les risques de désaffection des élèves pour cette option, ainsi complètement marginalisée.

Même problème pour l'enseignement du latin en quatrième et du grec en troisième.

- comme le quota d'heures d'enseignement obligatoire est, en quatrième, de 21 heures et en troisième de 20 heures 30, il faudra alourdir au moins une demi-journée à 5 heures de cours, par exemple le mercredi.

En lycée :

Les disciplines dites d'éveil deviennent facultatives. Et l'accroissement du nombre d'heures de disciplines académiques rend difficile la limitation de leur enseignement aux seules matinées.

De plus, la réforme des lycées, en cours, avec les contraintes d'emploi du temps qu'elle génère cette année en seconde nous laisse pour l'instant peu de visibilité sur une éventuelle réorganisation de la semaine.

Mais il y a peu de chance que ce nouveau lycée allège la pression qui pesait, comme nous l'avons déploré précédemment, sur les formes de scolarité précédentes.

3 - en ce qui concerne une réorganisation des trimestres, le CNGA regrette que l'alternance annoncée de 7 semaines de cours / 2 semaines de vacances, qui peut être une solution satisfaisante car équilibrant temps d'apprentissage et temps de repos, ne soit pas strictement respectée. Le zonage, destiné sans doute à satisfaire l'industrie touristique, déséquilibre le travail sur la période janvier/mars, et à tour de rôle (et 2 années de suite récemment pour la troisième pour des raisons touristiques précisément), chaque zone souffre d'un raccourcissement des semaines de travail entre les congés de février-mars et ceux d'avril-mai. Quand on reprend les cours la deuxième semaine de mai, il est difficile de remettre au travail des élèves qui se sentent proches des grandes vacances. Le CNGA est donc favorable à une application plus stricte de cette règle, rappelant que les élèves qui profitent de la neige de février/mars sont loin d'être majoritaires dans les lycées et collèges de France.

4 - on pourrait sans doute éviter que le mois de juin ne glisse prématurément vers les vacances si l'on plaçait les conseils de classe dans les 10 derniers jours de ce mois. Rappelons que le calendrier de ces conseils est fixé par les rectorats, qui prennent en compte le temps des procédures d'appel éventuel

CNGA

Maison de la CFE-CGC – 59 rue du Rocher – 75008 Paris

☎ 06 60 62 02 12 – Fax : 01 55 30 13 48

Courriel : equipe@cnga.fr

www.cnga.fr

etc.... Réfléchir au rythme du mois de juin implique donc la prise en considération de questions complexes touchant à la philosophie de l'Ecole (contrôle par une instance extérieure à l'établissement des décisions ou propositions de passage dans la classe supérieure ou de redoublement, préparation de la rentrée suivante...). L'informatisation des procédures administratives devrait sans doute permettre de gagner du temps et d'abrégé les délais de préparation de la rentrée suivante, ce qui ferait du mois de juin un mois de cours comme les autres.

5 - Pour ce qui est de la durée des vacances scolaires, le CNGA est hostile, évidemment, à leur raccourcissement en nombre de jours.

Il a été signalé plus haut que pour les professeurs, les « vacances » sont alors plutôt des « suspensions de cours » que de vraies vacances, ce qui est tellement entériné par leur Direction qu'on les incite fortement à se former à ce moment, et qu'il apparaît naturel que ceux qui ont le privilège de se voir imposer de nouveaux programmes et/ou de nouvelles modalités d'enseignement, dévaluation s'y préparent pendant leurs vacances et soient opérationnels à la rentrée ! Très rares sont ceux qui peuvent se vanter de jouir intégralement de les professeurs des « longues » vacances qu'on leur envie ou leur reproche, et qui sont concurrencées aujourd'hui par les RTT dont eux-mêmes n'ont pas été bénéficiaires.

Raccourcir ces vacances qui ne sont pas si longues qu'il y paraît impliquerait par conséquent une véritable augmentation du traitement des professeurs, d'autant que la modicité desdits traitements (quand les agrégés, en particulier, sont tous à « bac + 5 ») a toujours été justifiée par le privilège des congés.

Réfléchir sur les rythmes scolaires exige donc aussi une réflexion sans tabou sur les conditions de travail des professeurs. Le CNGA la demande de longue date. Rappelons qu'il a proposé que l'emploi du temps d'un professeur de collège devrait être de 18 heures et de 15 celui d'un professeur de lycée, quel que soient leur grade. Proposition qui peut être discutée et assouplie, puisqu'il est difficile de mesurer la charge de travail et de la pénibilité de notre métier tant les paramètres qui les déterminent sont variés et circonstanciels.

Les problèmes que pointe le CNGA :

1 - si l'on peut envisager que les professeurs enseignant les disciplines dites fondamentales voient leur emploi du temps concentré sur les matinées, ce qui leur laisse les après-midi pour préparer leurs cours et corriger leurs copies, on doit reconnaître qu'un tel étalement de l'emploi au collège est favorable à ceux qui n'ont pas de grands trajets à effectuer pour venir travailler. Les autres préfèrent, évidemment, un emploi du temps plus groupé. Et que dire pour les nombreux collègues à cheval sur 2 voire 3 établissements, situation souvent induite par les réductions de postes ? Même remarque pur les professeurs des disciplines dites d'éveil, évidemment, qui se voient interdits de cours le matin.

2 - le CNGA ne peut pas, eu égard à la pénurie de professeurs en musique et arts plastiques en particulier, ne pas envisager que l'administration de l'Education nationale n'aura pas recours à des contractuels, dont les compétences ne sont pas évaluées de la même façon que celles des professeurs, ou à des « animateurs » recrutés selon des critères différents de ceux sur lesquels les professeurs sont recrutés. Cette disparité est inquiétante.

CNGA

Maison de la CFE-CGC – 59 rue du Rocher – 75008 Paris

☎ 06 60 62 02 12 – Fax : 01 55 30 13 48

Courriel : equipe@cnga.fr

www.cnga.fr

Si l'on est amené à procéder à un tel recrutement parallèle, le CNGA exige que des critères de recrutement soient officiellement établis, de même que soit clair le statut des personnels contractuels.

3- Le CNGA ne peut pas ne pas s'inquiéter d'une dégradation, aux yeux des élèves, de l'image de disciplines devenues, par leur situation dans l'emploi du temps scolaire, presque exclusivement ludiques, alors que l'on prétend leur donner (enfin) leurs lettres de noblesse en proclamant leur caractère formateur.

On peut ajouter qu'un emploi du temps de ce nouveau type sanctionne l'image d'un corps professoral à deux vitesses, dans la mesure où ceux qui enseignent les disciplines fondamentales et ceux qui enseignent les disciplines d'éveil ne se rencontreront plus du tout ...

Il faut donc se demander sérieusement si ces mesures ne seront pas, en fin de compte préjudiciables aux disciplines d'éveil, alors qu'une réforme intelligente exigerait de penser (enfin) le rôle qu'elles ont à jouer dans la construction des élèves.

4 - une question matérielle va se poser : faire tourner les collèges et lycées à plein temps au moins le matin nécessite un nombre de salles de cours suffisant. Pour le moment, la confection des emplois du temps est compliquée, dans de nombreux établissements, par un manque de salles qui nécessite de savants roulements dans leur utilisation.

En conclusion, le CNGA, fidèle à son idéologie réformiste, est favorable à une réflexion sur les rythmes scolaires aboutissant à leur amélioration. Mais il demande que soient pris en compte tous les paramètres qui permettent d'amender véritablement un système qui en a bien besoin. Et il considère qu'une telle réforme ne peut se faire dans la précipitation.